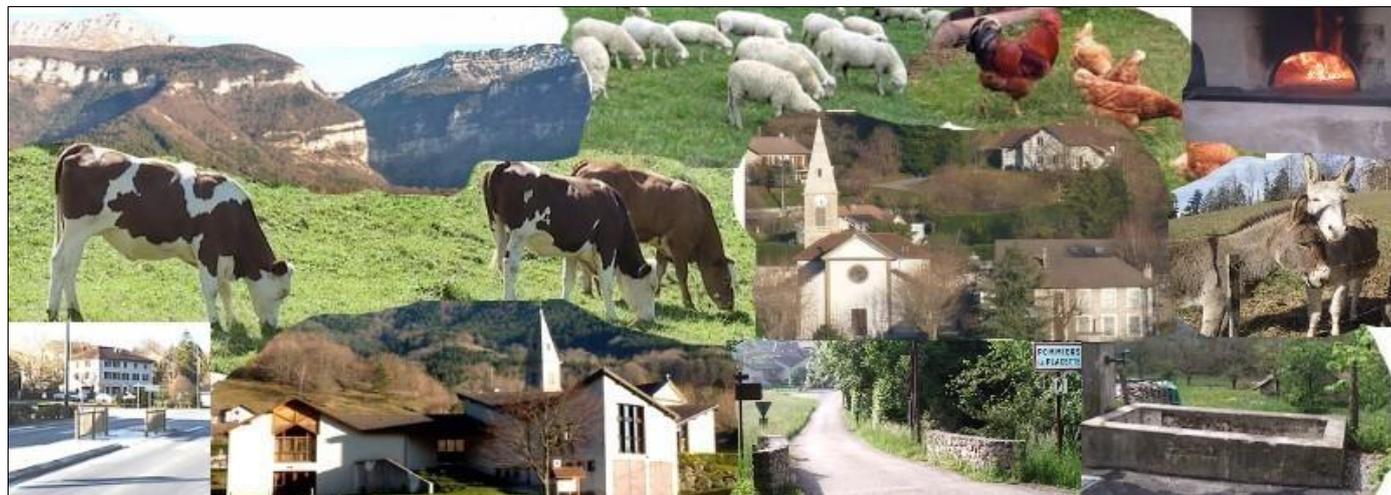


Commune de Pommiers la Placette



L'ECHO MUNICIPAL

Edition n°41 du mois de décembre 2015

Extraits des délibérations du Conseil municipal

L'information de la mairie La vie du village Divers



Le site Internet : www.pommierslaplacette.fr

EDITO

Le maire, d'un mot ... quelques lignes ...

L'ART DE VIVRE ENSEMBLE

Dans une société, où le rythme de vie et les nouvelles technologies facilitent notre individualisme naturel, il est de plus en plus fréquent de devoir rappeler que l'art de vivre ensemble doit continuer de se cultiver pour le bien-être de tous. En effet, que ce soit l'utilisation de nos routes que nous devons partager entre piétons, cyclistes, automobilistes, agriculteurs et autres professionnels où la vitesse est parfois un peu trop excessive (elle est limitée sur la totalité de nos voiries à 45 km/h) ou le respect de nos bâtiments communaux pour les usages festifs qui sont parfois laissés après usage, dans un état très négligé, je demande à chacun de réfléchir à ceux qui vont aussi utiliser ses biens communs et qui espèrent pouvoir en profiter sereinement sans avoir à les nettoyer... Ces remarques concernent également l'accès à la cour de l'école. Cette dernière est entièrement fermée, pour la bonne et simple raison qu'elle n'est pas destinée à d'autre usage que l'accueil des enfants scolarisés à Pommiers la Placette pendant les périodes scolaires et les activités périscolaires. Ses équipements sont destinés à des enfants, ils ne sont pas prévus pour les beaucoup plus grands même s'ils ont la nostalgie de ce lieu où ils ont commencé à découvrir le vaste monde qui nous entourent. En cette période de fêtes de fin d'année 2015 qui aura cruellement marqué notre chère Nation, l'ensemble du Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons à chacun d'entre vous et à vos proches d'excellentes fêtes pour vous ressourcer et vous accompagner dans vos vœux de réussite en 2016.

Jean-Christophe LEVEQUE



La mairie 0476563255

Lundi/mardi 11h à 12h et 14h à 17h

Mercredi 17h-19h --- Samedi 10h-12h

Permanence du maire le samedi 10h-12h
ou sur rendez-vous

Rencontre avec les adjoints: sur rendez-vous

SOMMAIRE

Conseil municipal du 22 octobre 2015

Information mairie

L'animation du village

Divers

Affaires générales

a) Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments suite au dépôt des ADAPS.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait réaliser cette année les agendas d'accessibilité programmée pour ses Etablissements Recevant du Public afin de mettre ces établissements en conformité conformément à l'obligation qui lui est faite de par la loi.

Suite au dépôt de ces agendas en préfecture, il convient de faire réaliser les travaux de mise en accessibilité. Ces travaux qui sont prévus sur trois ans, 2016-2017-2018, peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère à la condition qu'ils soient cohérents avec les dispositifs en vigueur, ce qui est le cas dans le cadre des agendas d'accessibilité programmée.

Le montant estimatif total des travaux sur les trois années (hors maîtrise d'œuvre) s'élève à 46550€HT. La demande de subvention porte sur cette dépense subventionnable exprimée en hors taxe représenterait 30%, soit : 13965€. Monsieur le Maire propose de déposer cette demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère dans le cadre de la réalisation future de ces travaux sur les bâtiments ERP de la commune. *Adopté à l'unanimité.*

b) Proposition de transfert au Pays Voironnais de la compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Monsieur le Maire rappelle que si neuf communes s'opposent au transfert, celui-ci ne se fera pas et il donne son point de vue sur le transfert de compétences :

1/Avantages :

- mise en conformité avec les textes qui deviennent de plus en plus complexes. Ce serait donc une assistance nécessaire,
- possibilité de réviser chaque année notre Plan Local d'Urbanisme,
- ne pas avoir à assumer le coût (même si des craintes légitimes existent),
- le PLUI signifie un rapport dual commune/communauté de communes et non plus un rapport avec toutes les communes voisines (notamment dans le cas de frontières limitrophes),
- renforcera la cohérence en complétant des compétences déjà transférées (assainissement, eau, instruction des données d'urbanisme),
- les communes sont favorables à ce qu'un service se mette en place pour assister les PLU avec une ingénierie adaptée.

S'ensuit un débat sur le bienfondé de ce transfert de compétences alors que la commune va devoir reprendre son PLU. Il est d'ailleurs demandé que lors du prochain bureau municipal, une structure se mette en place pour s'occuper de la révision du PLU.

Adopté à 8 voix pour, 4 voix contre et une abstention : le transfert de la compétence PLUI est acceptée

Affaires scolaires et périscolaires

a) Frais périscolaires de cantine de la commune de Saint Julien de Ratz pour l'année 2014-2015

Le conventionnement porte sur un montant TTC de 803 euros, montant inférieur à la somme votée par le conseil municipal de Saint Julien de Ratz en juin dernier. Cette somme est basée sur le réel et non sur une estimation. *Adopté à l'unanimité*

b) Création d'un poste d'agent technique pour le ménage des bâtiments pendant les périodes de vacances scolaires :

L'agent d'entretien ne pouvant plus assumer ses missions de ménage des bâtiments communaux depuis le début de l'année 2015, la commune a demandé à la personne en emploi d'avenir (mise à disposition CDG38) d'assurer le ménage. Cependant, cette personne travaille à la MJC de Voreppe pendant les vacances scolaires et ne peut donc pas assurer le ménage pendant ces périodes. Il est proposé de créer un poste afin d'assurer ces missions de ménage pendant les vacances scolaires.

Remarque : Mr GRATIER, représentant la société DIFCO (société qui fournit la commune en produits de nettoyage) doit réaliser un audit qui permettra de revoir le planning ménage des bâtiments.

Adopté à six voix pour, quatre voix contre et trois abstentions.

c) Convention de financement d'une prestation avec le CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Pour régulariser la prestation de formation aux premiers secours (PSC1) dispensée à trois de nos agents par le Pays Voironnais, il est nécessaire d'approuver une convention de financement qui porte ce financement à 50€ par agent. Ces trois agents (services périscolaires) ont suivi cette formation à raison de 7 heures sur deux demi-journées. *Adopté à l'unanimité.*

Questions diverses

Monsieur le Maire présente le tableau du bureau de vote pour les élections régionales qui se dérouleront les 6 et 13 décembre. A cet effet il demande aux élus de bien vouloir s'inscrire pour tenir le bureau sur ces deux dimanches. Il précise en outre que les conseillers municipaux membres du CCAS assurant le service le 13 décembre 2015 lors du repas des anciens, sont prioritaires pour occuper le créneau horaire le plus favorable pour garder le bureau de vote ce jour.

INFORMATIONS MAIRIE

Inscriptions sur les listes électorales.

Les démarches pour s'inscrire peuvent se faire jusqu'au 31 décembre. Une permanence à la mairie est prévue **le 31 décembre de 10h jusqu'à 12h**. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.

Recensement Obligatoire

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Les Français non recensés lors de cette période peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans. Cette démarche permet d'effectuer le recensement citoyen obligatoire en vue de la participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) À la suite du recensement, la mairie (ou l'autorité consulaire) délivre une attestation de recensement. Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans. Renseignements en ligne : <https://mdel.mon.service-public.fr/recensement-citoyen.html>

L'informatique.

Les bâtiments (école, bibliothèque, mairie, M.T.L) communaux sont désormais connectés par câble Ethernet sur le réseau informatique. L'accès au WEB est sous la responsabilité des utilisateurs.

La salle des jeunes

Suite au projet d'aménagement de la salle des jeunes pour y accueillir une micro-crèche, une salle de l'école sera mise à la disposition des associations. La location de la salle des jeunes jusqu'au début des travaux est possible. Une pré-réservation auprès du secrétariat de mairie nécessitera l'accord du maire pour être officialisée.

Petites réparations et leurs factures

La municipalité rappelle que tous travaux de réparation incombant à la commune doivent être signalés en mairie et ne doivent pas être exécutés par des personnes non habilitées. La facturation ultérieure posant des problèmes de paiement.

Pour votre information

Les rapports annuels sur l'eau, l'assainissement, la collecte des déchets, les transports du Pays voironnais sont consultables en mairie.

Urbanisme

Suite à la promulgation de la loi dite ALUR et à la fin des prestations d'instruction assurées par la DDT au 1er juillet 2015, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais met en place un service mutualisé d'instruction des actes d'urbanisme pour 30 de ses communes membres, rattaché au service Aménagement Planification. Ce service aura en charge l'instruction des permis de construire, d'aménager et de démolir ainsi que les certificats d'urbanisme opérationnels pour les communes concernées. Il sera développé avec l'appui du service Instruction des ADS de la Ville de Voiron dans le cadre d'une démarche de mutualisation engagée entre la Ville et la Communauté.

Dégradations et mise en garde

Une recrudescence d'actes de vandalisme est constatée sur la commune. Mr le maire rappelle que la remise en état et réparations ont un coût qui est supportable par tous les contribuables. Il est également rappelé que la circulation de véhicules, mobylettes, motos sur les terrains privés et prairies cultivées est interdite et peut être verbalisée.

Il a été signalé, depuis quelques temps un démarchage à domicile par des personnes indélicates se présentant sous couvert de la mairie. Ne pas accepter leurs services.

Quand la neige arrive.

Quelques bonnes initiatives sont souhaitées car chacun est responsable du déneigement devant sa porte et doit faciliter le passage du chasse-neige qui est, faute de maniabilité, prioritaire lors de son travail de déneigement.

La collecte des poubelles

Pour les usagers collectés le vendredi, la collecte aura lieu le 26 décembre et le 2 janvier jusqu'à 13h. Après les fêtes, les sapins devront être apportés en déchèteries et non mis dans les poubelles.

La station de filtration

Située sur le hameau de Béguetière, elle est désormais en fonction et régulièrement contrôlée par le personnel du service assainissement du Pays voironnais.



Sondage sur le réseau de transport public du Pays voironnais.

Pour adapter au mieux le futur réseau (2017) et afin de recueillir les attentes des usagers, quelques habitants tirés au sort par le cabinet New Deal, seront susceptibles d'être contactés par téléphone pour, en cas d'intéressement à ce sondage, participer à des tables rondes ou des ateliers de travail.

La vie de la commune

Inauguration de la cour de l'école

Entièrement refaite pendant les vacances d'été, le cabinet ALP ETUDES en charge de la rénovation a proposé une cour plus ludique et plus sécuritaire. L'inauguration par Mr le maire a eu lieu le vendredi 2 octobre 2015.



La bibliothèque

Livres à vous, semaine du 3 au 7 novembre. Après une invitation à choisir un livre et un passage lu dans une voiture, chacun a pu partir avec son livre sélectionné. Deux écrivains étaient présents à Pommiers : vendredi 6 novembre, Marc Boutavant a rencontré les élèves de l'école de Pommiers. Samedi 7 novembre, la bibliothèque de Pommiers a accueilli Marie-Hélène Lafon pour un moment d'échanges avec le public.



Quelques informations.

A partir de janvier, modification de l'horaire du vendredi pour mieux s'adapter à nos lecteurs : de 16 h à 17h30. Les tarifs : 8€ individuel, 11€ famille, 5€ étudiant, gratuit pour les - 18 ans.

Nouvelles règles de prêts : 4 livres dont maximum une nouveauté par carte pour une durée de 3 semaines.

Vidéotheque : prêt de 1 DVD pour une durée de 15 jours par carte (dès la mise en service courant janvier). Nouveau numéro de téléphone : 04 76 26 11 18 Internet fonctionne sur le poste bureautique.

L' A F R

Samedi 14 novembre à la M.T.L



Dimanche 29 novembre : les diots



Le marché des artisans



DIVERS

FORÊT COMMUNALE – Projet d'aménagement

L'Office National des Forêts est venu le 2 décembre 2015 présenter aux élus le projet d'aménagement de notre forêt communale.

Ce projet d'aménagement mis en place pour une durée de 20 ans sera soumis au vote lors d'un prochain conseil municipal.

En avant-propos, la surface forestière calculée nous a été communiquée, à savoir :158 Ha situés entre 780m et 1480m d'altitude situés dans le secteur des trois Fontaines.

Lors de cette réunion, l'équipe de l'ONF nous a dévoilé l'inventaire précis de notre forêt communale en s'appuyant sur la présentation de cartes et de plans permettant ainsi à l'assistance de visualiser l'emplacement des parcelles qui constituent notre forêt, ainsi que le type de peuplement et le volume de chaque parcelle à l'Ha. Une grande disparité de peuplement a été relevée avec comme origine pour certaines parcelles la difficulté, voire l'absence d'exploitation faute de dessertes forestières adaptées, mais également du fait de l'impossibilité de faire appel à l'hélicoptère comme moyen d'évacuation des grumes compte tenu des coûts élevés de facturation de ce type de transport. A noter également que la parcelle D d'une surface de 72 Ha a été déduite de la surface de sylviculture. En effet cette parcelle est rendue inexploitable car située dans un relief de falaise calcaire. L'exploitation des parcelles communales situées « au plus haut » pourra être rendue possible en regroupant les coupes avec celles qui pourraient être initiées sur le même secteur pour des parcelles de la forêt Domaniale. Ce scénario, justifiant ainsi un partage des frais d'installation de câbles aériens indispensables à l'évacuation.

Notre forêt est sujette à un parasite sur les sapins qui est le GUI. Ceci nous a conduits dans le précédent aménagement de notre forêt communale à couper une quantité significative de sapins afin de limiter le développement de ce parasite.

Le principal objectif de cet aménagement forestier sur 20 années est de garantir une production de bois d'œuvre en continuant à lutter contre le GUI et en favorisant la régénération naturelle acquise des feuillus et des résineux. Ce projet d'aménagement tient compte également des modifications climatiques annoncées qui impacteront l'altitude de régénération de certaines essences.

L'aspect écologique s'inscrit également dans ce projet :

- milieux calcaires de falaises et d'éboulis très présents dans notre forêt communale,
- présence d'une flore rare et reconnue au niveau européen (mousse buxbaumie, érable à scolopendre, primevère à oreilles d'ours, etc...)
- maintien de la forêt communale comme terre d'accueil d'une faune chassable (Chamois, chevreuil, etc..) et protégée (faucon pèlerin, chevêchette, salamandre tâchetée, etc..).

L'objectif social fait également partie des enjeux avec l'entretien des sentiers (coupe des chablis) où sont pratiquées la randonnée tout au long de l'année et en particulier l'été ainsi que la chasse activité sociale bien représentée sur le territoire communal.

Grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement liées à cette activité, le bilan financier forestier reste « positif » et ce, malgré les faibles volumes de bois exploitables en coupes sanitaires. La moitié des recettes étant conditionnée par une coupe à câble, c'est à ce titre qu'une étude de faisabilité sera diligentée par l'ONF.

Route des Barniers .

Pour améliorer les conditions de circulation, un miroir de sécurité a été mis en place.

Mairie de Pommiers la Placette.

Mr le maire reçoit sur rendez-vous le samedi de 10h à 12h.

Pour les questions d'urbanisme, le 1^{er} adjoint peut être contacté le mercredi de 18h à 19h et le samedi matin sur rendez-vous.

Services de garde

Médecins : pour être mis en relation avec un médecin : composer le 15.

Le service de garde a lieu le samedi de 12 heures à 24 heures et le dimanche de 8 heures à 24 heures. Après 24 heures contacter le SAMU (15).

Pharmacie : le service de garde est assuré le samedi après-midi, le dimanche matin et les jours fériés éventuels, de 10h à 12h30, le lundi matin de 9h à 12h, et tous les soirs, sauf le dimanche, de 19h à 20h. En dehors de ces horaires, pour les urgences, contacter le 3915 (serveur vocal).

Les vœux de la municipalité auront lieu à la Maison du Temps Libre le samedi 9 janvier à 18h00

